



COMITÉ ASSURER LA GESTION DES EAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 10 MAI 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale et vice-présidente du Comité
M^e François Bélisle, conseiller municipal et président du Comité
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 15 h 17)
M. Dominique Martel, citoyen
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (15 h 06 à 15 h 59)
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (arrivée : 15 h 06)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire (arrivée : 15 h 06)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (arrivée : 15 h 07)
M. Jean-François Houde, directeur – Approvisionnement (15 h 06 à 15 h 57)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal

Absence : M. Simon Boudreau, citoyen

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M^e François Bélisle, président du Comité, à 15 h 03. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M^e François Bélisle demande si les membres du Comité consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^e François Bélisle demande que le sujet « Retour sur la présentation aux citoyennes et citoyens du secteur du chemin des Petites-Terres » soit ajouté. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2022

M^e François Bélisle s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 12 avril 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Rampes de mise à l'eau

M. Pascal Brodeur informe les membres du Comité que six nouveaux quais ont été achetés et doivent être installés. Il avait été prévu de refaire trois rampes de mise à l'eau en 2022 (les deux rampes Kruger et la rampe Fusey) et trois autres en 2023. L'appel d'offres pour la réfection n'a pas été lancé, mais le contrat pour l'installation des quais a été octroyé. Puisqu'il n'y a plus de stationnement pour les remorques à la rampe Fusey, et par conséquent, plus de raison d'installer une nouvelle rampe, M. Brodeur demande s'il faut la retirer de l'appel d'offres qui sera lancé à l'automne afin de refaire deux rampes cette année et trois rampes l'an prochain. Mme Sophie Desfossés ajoute qu'à la dernière réunion du Comité de contrôle organisationnel, il a été décidé que la rampe Fusey serait utilisée uniquement pour les petites embarcations puisque le stationnement pour les camions et les remorques est limité en raison de la vente du Canadian Tire et de sa conversion en maison des aînés. À cette réunion, des discussions ont aussi porté sur la possibilité de donner accès à un aménagement sécuritaire pour la pêche. Mme Desfossés précise que les petites embarcations sont les planches à pagaie, les kayaks, les canots et les petites chaloupes en aluminium transportables sans remorque.

Les six lieux visés par les travaux de réfection sont les suivants : Kruger (2), Fusey, Pointe-du-Lac (parc Antoine-Gauthier), Sainte-Marthe-du-Cap et sous le pont Laviolette. Les membres du Comité et les personnes invitées discutent des différentes rampes, de leur accès, de leurs usages et des différents enjeux, dont l'efficacité, la sécurité et le stationnement. Il semble de plus y avoir une certaine confusion entre le sujet discuté (étude réalisée par M. Alain Gagnon) et le sujet demandé par une élue en lien avec l'accès à l'eau. Les membres du Conseil et de la direction générale adjointe discutent de la façon dont les sujets sont ajoutés aux ordres du jour des différents comités.

L'appel d'offres concernant la réfection des rampes n'ayant pas encore été lancé, il serait possible de reporter le sujet à la réunion de juin. Les fonctionnaires pourront se réunir pour faire le point sur le dossier, et les enjeux soulevés par Mme Pascale Albernhe-Lahaie seront intégrés à la discussion. En attendant, tous conviennent de limiter l'accès aux grosses embarcations à la rampe de mise à l'eau Fusey en installant des poteaux ou des blocs de béton pour empêcher les remorques d'y accéder et d'installer de la signalisation afin d'informer les utilisatrices et les utilisateurs que la rampe est réservée aux petites embarcations.

M. Jean-François Houde résume la situation : les contrats ont été donnés pour l'installation et la désinstallation des quais afin d'offrir le service à la population. Les quais seront installés au cours

des prochaines semaines. En parallèle, son équipe travaille avec la direction du Génie à la préparation des plans et des devis pour la réfection des rampes afin de lancer un appel d'offres pour la réalisation de travaux à l'automne 2022 et à l'automne 2023. Le sujet sera discuté de nouveau à la réunion du 14 juin prochain afin de déterminer les rampes qui feront l'objet d'une réfection.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de conserver l'accès à la rampe Fusey pour les petites embarcations en installant des poteaux ou des blocs de béton et en affichant de la signalisation à cet effet. Le lancement de l'appel d'offres pour la réfection des rampes sera discuté à la réunion du 14 juin prochain. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 16 h 05 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M^e François Bélisle
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités